



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



La micro-assurance

Mardi 6 Février 2018

La **micro-assurance** désigne la volonté de **donner accès à l'assurance aux segments les plus vulnérables de la population** ; à travers la création d'offres assurantielles destinées aux personnes exclues, en situation précaire ou encore aux travailleurs de l'économie informelle.

La micro-assurance est issue de la micro-finance, qui consiste à proposer des services financiers aux populations les plus pauvres. De fait, elle concerne principalement **les pays en voie de développement**, et a ainsi été créée pour sécuriser l'accès au « micro-crédit ».

Les conditions

Trois conditions doivent être respectées pour que l'on puisse parler de micro-assurance :

- Les assurés en situation de précarité doivent rester solvables au regard du risque concerné ;
- Les réseaux de distribution doivent différer des réseaux traditionnels : associations, buralistes, point alimentaires et téléphoniques, opérateurs mobile¹, etc.
- Les risques doivent pouvoir être assurables (risques non systémiques entre autres).

Les risques couverts

Basée sur les principes généraux de l'assurance, la micro-assurance couvre deux grandes catégories de risques :

- **Les risques Santé et Prévoyance**, notamment les risques de décès et d'invalidité ;
- **Les risques liés à l'activité professionnelle** : l'assurance des actifs, du bétail ou des récoltes, les catastrophes naturelles, etc. Le risque d'invalidité du travailleur peut également y être inclus, ainsi que le risque de défaut.

¹ Selon la Conférence Internationale de la Micro-assurance (2016), 40 millions de personnes en Asie ont souscrit à une police d'assurance par le biais des opérateurs de téléphonie mobile





Les acteurs

La micro-assurance implique une grande diversité d'acteurs, dont les acteurs traditionnels du monde de l'assurance. Ceux-ci proposent généralement leurs produits par le biais des institutions de micro-finance, qui peuvent être des ONG, des coopératives, ou des banques spécialisées.

Ainsi, la micro-assurance se situe à mi-chemin entre **assistance publique et solidarité**, tout en demeurant **un marché privé**.

Etat des lieux

La micro-assurance a été introduite en France par la Fondation *Les entrepreneurs de la cité* au début des années 2000, qui est destinée à protéger les micro-entrepreneurs.

En 2011, **500 millions de personnes** étaient couvertes par la micro-assurance, et 33 des 50 plus grandes compagnies d'assurances y étaient engagées contre 7 en 2005².

Difficultés et avantages

En micro-assurance, un juste équilibre entre **rentabilité, niveau de protection efficace et accessibilité financière** peut s'avérer difficile à trouver. Les garanties devant s'adapter aux nombreuses spécificités du marché local, et les coûts de vente et d'administration pouvant s'avérer relativement lourds, certains assureurs hésitent encore à se lancer dans ce marché.

En outre, certaines populations des pays en voie de développement se méfient de l'assurance en général, et de la micro-assurance en particulier. D'autres, à l'instar de l'Inde ou de l'Afrique du sud, constituent toutefois **des marchés de grande ampleur** au niveau mondial.

Enfin, la micro-assurance peut avoir un fort impact sur la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE), dans la mesure où elle contribue à améliorer leur image. C'est également un moyen pour elles d'entrer sur des marchés émergents d'un accès difficile.

A bientôt pour un nouvel éclairage !

² Impact Insurance annual report (2013)

